SZZV
Geschäftsstelle
Schützenstrasse 10
3052 Zollikofen

FSEC
Gérance

Tel. 031 388 61 11 / Fax 031 388 61 12
info@szzv.ch / www.szzv.ch / www.schweizer-gitzi.ch / www.capranet.ch



Zollikofen, juillet 2013

Informations sur le nouveau système Herd-book CapraNet et sur le décompte 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer que le nouveau système Herd-book CapraNet sera désormais aussi accessible en ligne pour les éleveuses et les éleveurs. Dans une première phase, l'accès sera libéré pour des exploitations tests. La connexion de toutes les exploitations d'élevage caprin aura ensuite lieu en plusieurs étapes (dôaprès les langues et les races).

Un manuel d'utilisation de CapraNet est en cours d'élaboration. Il sera probablement téléchargeable sur le site Internet de la FSEC fin août (en allemand début août) (www.szzv.ch → Rubrique Herd-book).

Prière d'adresser si possible par écrit toutes vos questions concernant CapraNet et vos communications à la FSEC, par e-mail à l'adresse suivante: info@szzv.ch (ou par poste ou par fax au 031 388 61 12).

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous fournir les informations suivantes dôici fin juillet 2013 eu égard aux décomptes des contrôles laitiers et des cotisations des membres:

- information concernant l'exécution de contrôles laitiers simultanés pour chèvres et vaches dans votre exploitation (conditions: même exploitation, même contrôleur, même jour de contrôle)
- information si le syndicat paye entièrement tous les frais pour tous les éleveurs du syndicat (contributions des membres, contrôles laitiers ou EPN, abonnements Forum etc.) et les factures seront à envoyer au caissier du syndicat et non pas directement à lôéleveur (comme normalement)
- date de naissance de jeunes éleveurs
- adresse e-mail (si disponible mais pas encore transmise)

Nous conseillons aux exploitants qui, jusqu'à présent, se sont affiliés à plusieurs syndicats ï sous le même numéro BDTA ï de faire enregistrer tous leurs animaux auprès d'*un seul* syndicat. Cela simplifiera l'application du système en ligne.

Avec le nouveau système Herd-book, il sera possible d'enregistrer un nom de ferme en préalable aux noms des animaux. Les formulaires d'inscriptions peuvent être téléchargés sur le site Internet de la FSEC, www.szzv.ch (rubrique Herd-book). La taxe d'enregistrement unique est de Fr. 50.00.

A partir de 2014, des taxes d'utilisation pour certains domaines et/ou des indemnités pour la saisie autonome des données seront probablement fixées pour CapraNet. Des tarifs spéciaux seront également définis selon le mode d'envoi désiré des documents (Herd-book et autres). Les déclarations Äsur papierñ resteront possibles. Dès 2014, certains formulaires (p. ex. cartes BGM) ne seront envoyés que sur demande. Ils seront directement expédiés aux éleveurs (sauf listes de concours).

L'envoi du CAP, effectué en série pour les races laitières, depuis mi juillet 2013, a aussi lieu directement aux éleveurs. Pour l'heure, aucun document complet ne peut être fourni et certaines données ne peuvent pas être enregistrées pour les races Col noir du Valais et Boer. Ce fait est lié au nouveau mode de calcul des croîts journaliers et à l'attribution de l'insigne de productivité (voir article dans Forum 8/2013).

L'élaboration du tout nouveau système Herd-book avec accès Internet pour les éleveurs, les secrétaires de syndicats, les organisations de marchés et plus tard aussi les experts, représente un projet extrêmement compliqué et délicat. La complexité de la migration des données et de la programmation du nouveau système a été sous-estimée dans certains domaines, ce qui a entraîné quelques retards - notamment dans la délivrance en série des certificats d'ascendance. Cette situation a irrité certains éleveurs. Nous vous présentons nos plus vives excuses pour les désagréments liés à la reconversion au nouveau système TED. A ce stade, nous tenons également à souligner que des améliorations seront encore régulièrement apportées au nouveau système.

Pour rappel (nouveautés concernant les épreuves de productivité laitière et du pouvoir nourricier):

Depuis le 1er décembre 2012, le mode de décomptage a changé, notamment aussi dans les secteurs des contrôles laitiers et des épreuves du pouvoir nourricier:

- *Le contrôleur laitier – resp. le contrôleur des poids pour l'EPN – ne perçoit plus de taxe de participation auprès de l'éleveur.*
- *La FSEC recouvre le montant de la participation au coût via facturation directe à l'éleveur.*
- *Un contrôleur EPN a été explicitement attribué aux exploitations EPN (relevé des poids à 40 jours seulement par le contrôleur).*

La somme de toutes les indemnités demandées à tous les éleveurs reste pareille. Avec le nouveau système, les contrôleurs laitiers qui contrôlent des exploitations ne détenant que très peu de chèvres sont un peu mieux rétribués. Par contre, l'indemnisation des contrôleurs qui officient sur les grandes exploitations est un peu moins élevée. En d'autres termes, les contrôles laitiers coûtent un peu plus cher aux petites exploitations et un peu moins aux grandes. Si un contrôle laitier des vaches a lieu le même jour qu'un contrôle des chèvres, le forfait visite pour les chèvres tombe (→ la FSEC doit en être informée!).

Si ce nouveau mode de décomptage engendre des difficultés pour votre exploitation, veuillez nous en informer. Les cas problématiques éventuels seront examinés séparément. Demeure réservé un ajustement des tarifs au 1er décembre 2013.

De nouvelles fiches d'accompagnement seront utilisées pour les contrôles laitiers. Les contrôleurs appliqueront les mêmes codes que pour les vaches. Les codages différents utilisés auparavant pour les chèvres ou les vaches ont régulièrement généré des erreurs. On pourra maintenant aussi attribuer des numéros de série individuels aux chèvres, qui permettront de réduire le temps consacré aux contrôles laitiers – en particulier dans les grandes exploitations. Les numéros de série seront imprimés sur la fiche d'accompagnement mais ils ne font pas partie intégrante du nom de la chèvre; ils seront donc automatiquement annulés en cas de changement d'exploitation.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

FÉDÉRATION SUISSE D'ÉLEVAGE CAPRIN

Ursula Herren, administratrice

Veuillez noter notre nouvelle adresse:

Fédération suisse d'élevage caprin, **Schützenstrasse 10, 3052 Zollikofen**
E-mail: info@szzv.ch / Tél. 031 388 61 11 / Fax 031 388 61 12

Le central téléphonique vous répond du lundi au vendredi, de 08.00 à 12.00 h., et aussi le lundi de 13.00 à 16.00 h.